

la porte, elle lui aurait offert, encore cette fois un billet de banque, refusé avec indignation. Quant à Juneau, Legault se rappelle de l'avoir vu un jour entrer à son bureau, dans un état d'ivresse avancée, et de l'avoir entendu dire qu'il avait prêté deux cents piastres à Marie Desjardins, qu'il était informé qu'elle allait être arrêtée et qu'il désirait savoir s'il y avait moyen de faire quelque chose." Le chef pressé de besogne l'autorisa renvoyé au soir du même jour, pour s'en délatrer, et depuis il ne l'a pas revu.

Quoiqu'il n'y fut pas obligé, la preuve à charge manquant de base, l'accusé a établi qu'aux dates du 1er juin et du 1er juillet dix neuf cent deux, indiquées par Marie Desjardins comme celles des paiements qu'elle alléguait, il n'était pas à Montréal; ces jours étant des jours de fête, il en avait profité pour faire avec des parents et amis des excursions de plaisir sur le fleuve, et n'était revenu en ville que tard le soir.

Je déclare sans hésitation, que cette accusation de paiements d'argent faits en mai, juin et juillet, dix neuf cent deux, n'est appuyée d'aucune preuve, et j'en exonère David Legault.

PASSONS AU CAS DES BOUTEILLES DE CHAMPAGNE

Thomas Foisy prétend que c'est à Albert Poitras, qui prétendait connaître personnellement le chef Legault, que Marie Desjardins aurait donné la mission d'aller lui porter, et que lui, Thomas Foisy s'est contenté d'écrire sur l'envoi les mots: "Avec les compliments de Marie Desjardins" et d'accompagner Poitras, chargé du paquet. Il déclare que Poitras est entré seul dans le bureau privé du chef, le paquet à la main, qu'il l'a attendu dans l'antichambre, réservée au public, et qu'au bout d'environ dix minutes, il a vu Poitras sortir du bureau privé, sans le paquet, et recondit à la porte par le chef lui-même. Avant comme après cette visite à l'Hôtel de Ville, ils seraient entrés tous deux dans un nombre de restaurants pour y prendre des consommations, peut-être dix à quinze verres de diverses liqueurs fortes, et ce n'est qu'après ces statiques multiples qu'ils seraient retournés chez Marie Desjardins pour y rendre compte de leur mission, assez tard le soir.

Sur transpositions, Foisy admit qu'il fréquentait Marie Desjardins depuis quatre à cinq ans, qu'il allait chez elle tous les jours, qu'elle lui a déjà donné de l'argent; il ne peut dire s'il lui en doit actuellement. Il ne avoue dit à son oncle George Foisy que cette affaire était une conspiration montée contre le chef.

Il dit que Marie Desjardins est allée prendre les bouteilles de champagne dans une chambre chez elle, et il passe sous silence toute l'histoire rapportée par Poitras au sujet de l'achat de ces bouteilles. Il affirme qu'il n'était pas ex-ire ce jour-là pour perdre la mémoire et la connaissance.

Albert Poitras est, comme on l'a vu, détenu au pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul; il est venu rendre son témoignage, sur l'ordre spécial de la cour. C'était un habitué comme Foisy, de la maison de Marie Desjardins. Il rapporte qu'à la suite de la sortie de prison de cette dernière, dans l'été de dix neuf cent deux elle lui aurait exprimé ses craintes d'être arrêtée de nouveau, qu'il lui aurait dit qu'il allait voir le chef, qu'il connaissait bien; qu'en effet il serait allé à l'Hôtel de Ville, y aurait vu Legault, et que celui-ci l'aurait assuré qu'il n'y avait rien à craindre pour le moment. Sur ce, Poitras aurait suggéré à Marie Desjardins d'envoyer quelque chose au chef, par exemple, quelques bouteilles de champagne, pour conserver ses bonnes grâces. Marie Desjardins lui aurait alors demandé de vouloir bien les acheter pour elle. Le témoin dit qu'en compagnie de Foisy, il serait allé dans un restaurant, dont il connaissait le commis. Celui-ci aurait consenti à donner la commande de champagne à un épicier, chez lequel l'hôtelier achetait au prix du gros. L'ordre fut exécuté, le champagne livré, le prix du gros payé, et comme Marie Desjardins avait donné à ex d'argent (\$15.00) à Poitras pour acheter au prix du détail, la différence (\$1.50) fut déversée en libations par les deux amis dans le cours de la journée. On alla d'hôtel en hôtel, et quand on arriva chez Marie Desjardins avec le précieux achat, les deux convives étaient dans un état facile à imaginer; tellement que Poitras ne se rappelle que de ceci: qu'il a rapporté les bouteilles chez Marie Desjardins qu'on y a arrangé le paquet, et écrit la carte d'envoi. Il ne se rappelle pas d'avoir accompagné Foisy à l'Hôtel de Ville, et croit qu'il est possible que ce soit le petit garçon de la mai-

which was refused with indignation. As regards Juneau, Legault remembers having seen him one day, entering his office, in a state of advanced intoxication, and having heard him say that he had lent \$200 to Marie Desjardins, that he had been informed she was to be arrested and that he desired to know "if something could be done". The Chief, who was very busy, told him to meet him in the evening of the same day, in order to get rid of him, and he has not seen him since.

Although he was not obliged to do so, the evidence for the prosecution being foundationless, the accused party has established that on the dates of the 1st June and 1st July, 1902, indicated by Marie Desjardins, as being those on which the payments alleged by her were made, he was not in Montreal; these days being holidays, he had availed himself of the opportunity to make excursions with relations and friends on the river, and had only returned to the City late in the evening.

I declare without hesitation that this accusation of having accepted money in May, June and July, 1902, is supported by no evidence, and I exonerate David Legault from the same.

As regards the bottles of champagne, Thomas Foisy asserts that it was Albert Poitras who claimed to personally know Chief Legault) who was requested by Marie Desjardins to deliver the same to the Chief, and that he (Thomas Foisy) simply wrote on a card the words "With Marie Desjardins' compliments" and accompanied Poitras, who was carrying the parcel. He declares that Poitras entered alone in the private office of the Chief, with the parcel in his hand, that he waited for him in the antichamber, reserved for the public, and that about ten minutes after, he saw Poitras coming out of the private office, without the parcel, accompanied to the door by the Chief himself. Before and after that visit, they both entered, he says, in several restaurants to take drinks, perhaps to 15 glasses of various strong liquors, and it was only after these repeated libations again, that he returned to Marie Desjardins' house to give an account of their mission, quite late in the evening.

In cross-examination, Foisy admits that he had been frequenting Marie Desjardins for 4 or 5 years, that he went to her house every day and that she had given him money; he cannot say if he owes her any money at the present time. He denies having said to his on-George Foisy, that this affair was a conspiracy concocted against the Chief.

He states that Marie Desjardins took the bottles of champagne in a room, at her house, and he does not say anything about the story told by Poitras in connection with the purchase of these bottles. He affirms that he was not intoxicated enough, on that day, to lose his memory and senses.

Albert Poitras, is, as already pointed out, detained in the St. Vincent de Paul Penitentiary. He came and testified on special order of the Court. He was, as was Foisy, a frequenter of Marie Desjardins' house. He states that after this woman came out of jail, in the summer of 1902, she expressed to him her fears of being arrested again; that he told her he would go and see the Chief, whom he knew well; that he proceeded to the City Hall and met Legault, who assured him that there was nothing to be feared for the time being. Poitras thereupon suggested to Marie Desjardins to send something to the Chief, say, a few bottles of champagne, in order to keep his good graces. Marie Desjardins then asked him to buy them for her. The witness states that in company with Foisy, he went to a restaurant, the bar-tender of which was known to him. The latter consented to give the order for the champagne to a grocer from whom the hotel-keeper was in the habit of making purchases at wholesale prices. The order was executed, the champagne delivered, the wholesale price paid, and as Marie Desjardins had given Poitras enough money (\$15.00) to buy the wine at retail price, the difference (\$1.50) was expended in drinks by the two friends in the course of the day. They visited several hotels and when they arrived at Marie Desjardins' house with their precious purchase, they were in a state easy to imagine; so much so that Poitras only remembers that he brought the bottles to Marie Desjardins' house, that the parcel was made up and that the inscription was written on the card. He does not remember having accompanied Foisy to the City Hall, and believes it might be the little boy of the house who was